

BULLETIN D'INSCRIPTION

À renvoyer complété et signé à :

Marie-Pierre CATY - 36, Rue du Village – 25 370 METABIEF

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Je m'inscris pour :

Stage « Sage Amérindienne et chamanisme » 2 j : 180€

Dates : _____

Stage « Hommes Debout » 2j - : 220€*

Dates : _____

*Les frais d'hébergement et de restauration sont à ajouter au prix du stage (Cf. Art.4 p.2)

Je joins un chèque équivalent à **30%** du montant du stage (hors frais d'hébergement et restauration).

Le chèque joint à l'inscription sera libellé à l'ordre de : **Marie-Pierre CATY**.

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord » (vaut acceptation des conditions générales d'inscription en page 2)

Conditions générales d'inscription aux ateliers ou stages

Entre les soussignés,

Marie-Pierre CATY Thérapeute en soins esséniens et Chamanisme, soins énergétiques :

36, rue du Village – 25 370 METABIEF

Mail : marie-pierre.caty@hotmail.fr – port : 06.24.28.14.63 N° siret 529505604000 31

Et NOM, prénom et adresse du cocontractant (stagiaire) comme désigné sur la première page du bulletin d'inscription :

Article 1 : Délai de rétractation

À compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire ou signataire a un délai de 1 mois pour se rétracter. Il en informe Mme Marie-Pierre CATY par lettre ou mail, une confirmation de réception lui sera transmise. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 2 : Dispositions financières

Le prix du stage est fixé en fonction de celui choisi sur la première page du bulletin d'inscription, le tarif y est défini et contractuel. Le stagiaire s'engage à verser la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 1 du présent contrat, le stagiaire ou le signataire valide la somme des arrhes comme défini à la page 1 du bulletin d'inscription.
- Cette somme ne peut être supérieure à 30 % du prix dû par le stagiaire, le solde sera dû le dernier jour du stage.

Article 3 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée ou annulation de la formation du fait de Mme Marie-Pierre CATY, celle-ci devra rembourser au stagiaire les sommes perçues. En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour « un autre motif » que la force majeure, les arrhes seront encaissées. Si le stagiaire est empêché de suivre le stage par suite de « force majeure dûment reconnue », le contrat est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Article 4 : Déroulement des ateliers ou stage

Les heures de stage sont par défaut, d'une journée de minimum 7h00 avec une pause d'environ 1h30 pour le déjeuner, elles pourront être adaptées selon les possibilités de l'emploi du temps des stagiaires sur demande expresse. Les stagiaires s'engagent à respecter les lieux de formations selon le règlement intérieur dudit lieu.

Pour le stage « Hommes Debout », les frais d'hébergement et de restauration seront à régler en supplément du stage, directement à l'éco-lieu Ô Saveurs de l'Instant (71500 Saint-Usuge <https://ecolieu.osaveurdelinstant.fr/fr/>)

Ils correspondent à : 2 nuits avec petits déjeuners + 3 repas + pauses.

Les draps sont mis gracieusement à disposition.

Vaut acceptation par la signature en page 1.